Informations de base

2007/2545(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Zimbabwe **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique **Zone géographique** Zimbabwe	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	2817	2007-07-23
	Affaires générales	2795	2007-04-23
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/04/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
26/04/2007	Décision du Parlement	T6-0172/2007	Résumé
26/04/2007	Résultat du vote au parlement		
26/04/2007	Débat en plénière		
26/04/2007	Fin de la procédure au Parlement		
23/07/2007	Débat au Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2545(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0162/2007	26/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0165/2007	26/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0166/2007	26/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0169/2007	26/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0188/2007	26/04/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0172/2007	26/04/2007	Résumé

Résolution sur Zimbabwe

2007/2545(RSP) - 26/04/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution commune adoptée en Plénière par le Parlement européen, ce dernier à fermement condamné le régime dictatorial de M. Mugabe qui opprime impitoyablement la population zimbabwéenne, les partis d'opposition et les groupes de la société civile dans ce pays.

Se félicitant des conclusions du Conseil du 23 avril 2007 (voir résumé des conclusions du Conseil du 23/04/2007) faisant part de la profonde préoccupation de l'UE devant la détérioration rapide de la situation au Zimbabwe et l'ampleur des violations des droits de l'homme, le Parlement européen a appelé le gouvernement zimbabwéen à respecter la charte africaine des droits de l'homme et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le plein respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le Parlement déplore qu'en dépit de la situation régnant dans le pays depuis 27 ans, Mugabe ait de nouveau été investi par le comité central de son parti et ait été désigné comme candidat à la présidence en 2008 au prix d'une campagne d'intimidation sans merci.

Il invite à nouveau M. Mugabe à respecter la promesse qu'il avait faite d'abandonner le pouvoir à bref délai afin de revivifier la société, la politique et l'économie zimbabwéennes.

Parallèlement, le Parlement condamne énergiquement la dispersion violente du rassemblement de prière de la "Save Zimbabwe Campaign" ainsi que les attaques contre des dirigeants de l'opposition et les arrestations ultérieures. Il proteste contre les nouvelles arrestations dont ont fait l'objet de nombreux militants de l'opposition et juge inacceptable l'agression dont a été victime Nelson Chamisa alors qu'il se rendait à l'aéroport d'Harare, où il devait prendre un avion pour participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

Le Parlement invite le gouvernement du Zimbabwe à engager immédiatement un processus propre à résoudre la crise du pays en convenant d'une feuille de route crédible pour l'adoption d'une Constitution démocratique. Dans la foulée, il demande que soit réformée la Constitution de ce pays et propose son aide pour la tenue de tout processus électoral libre.

Le Parlement invite le Conseil à veiller à ce que tous les États membres appliquent rigoureusement les mesures restrictives en vigueur, y compris l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager. Il demande, par conséquent, au Conseil de veiller à ce qu'aucune des personnes faisant l'objet d'une interdiction ne soit invitée à se rendre ou à assister au sommet UE–Afrique qui doit se dérouler à Lisbonne en décembre 2007. Il invite en outre le Conseil à étendre le champ d'application des mesures restrictives ciblées ainsi que la liste des personnes visées, de façon à englober davantage la structure de pouvoir de Mugabe, y compris des ministres du gouvernement, des députés et gouverneurs, des militaires, des membres des services de renseignements (CIO) et de la police.

Le Parlement fait observer que l'Union constitue le plus important donateur en faveur du Zimbabwe avec un financement s'élevant à un total de 193 Mios EUR en 2006. Mais pour le Parlement cette aide est largement manipulée par le régime de Mugabe (en particulier l'aide alimentaire) et il faut donc tout mettre en œuvre pour que l'aide aboutisse aux personnes auxquelles elle est destinée.

Il demande au Royaume-Uni, qui assume en avril 2007 la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies, d'inscrire le Zimbabwe à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et escompte que l'Afrique du Sud jouera un rôle constructif en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

Enfin, il se félicite de l'initiative de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE d'envoyer une délégation paritaire au Zimbabwe pour étudier la situation sur place. Il demande au gouvernement du Zimbabwe d'accorder l'accès à son territoire pour tous les membres de cette délégation et de lui permettre d'entrer en contact avec la société civile.

Résolution sur Zimbabwe

2007/2545(RSP) - 23/04/2007

Le Conseil a examiné l'évolution récente de la situation au Zimbabwe et a adopté une série de conclusions dans lesquelles il se dit préoccupé par la détérioration rapide de la situation politique, économique et en matière de droits de l'homme au Zimbabwe. Il condamne, en particulier, la répression violente exercée contre l'opposition et appelle toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence.

Le Conseil demande instamment au gouvernement zimbabwéen de respecter les engagements et les approches propres à l'Afrique, notamment le NEPAD et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, qui a été adoptée récemment.

Au vu de l'effet déstabilisateur que la situation au Zimbabwe pourrait avoir sur l'ensemble de la région, le Conseil salue le fait que la CDAA (la Communauté de Développement de l'Afrique Australe) ait tenu récemment un Sommet extraordinaire à Dar es Salam et ait pris une initiative en vue de résoudre cette crise. Il se félicite du mandat donné au président Mbeki pour qu'il facilite le dialogue entre l'opposition et le gouvernement, ainsi que de l'engagement du président Kikwete en tant que président de l'organe de la CDAA. Le Conseil se tient prêt à soutenir l'initiative de la CDAA si la demande lui en est faite.

Parallèlement, le Conseil exhorte toutes les parties à œuvrer avec la société civile, y compris les églises, à la tenue d'un vaste dialogue national ouvert à tous, lequel est essentiel pour jeter les bases d'une véritable réforme et d'une réconciliation nationale.

En réponse aux violences et aux violations des droits de l'homme, **le Conseil élargira la liste des personnes interdites de visa** (définie par la position commune du 19 février 2007). L'UE rappelle que les mesures ciblées qu'elle a prises (interdiction de visa, gel des avoirs et embargo sur les armes) visent exclusivement les personnalités de premier plan responsables de la crise de la gouvernance et des violations des droits de l'homme au Zimbabwe.

Réaffirmant la solidarité qui la lie au peuple du Zimbabwe, le Conseil indique que l'UE continuera de contribuer aux opérations humanitaires et aux projets qui bénéficient directement à la population, en assurant le financement d'activités qui, en 2006, se sont élevées à un montant total de 193 Mios EUR.

Par ailleurs, le Conseil a indiqué que l'UE continuerait de tirer parti des activités de programmation en cours dans le cadre du 10ème FED pour poursuivre le dialogue et, dès que les conditions le permettront, elle reprendrait les projets de coopération. En attendant, le Conseil continuera de suivre avec attention la situation dans le pays.